



framatome
Saint-Marcel

CONDITIONS DE TRAVAIL : FORTES CHALEURS



Oui tout le monde peut constater que depuis quelques semaines les températures sont montées en flèche et nous nous accordons à dire qu'il fait très chaud, voir même trop chaud !

Certaines activités deviennent difficiles et plusieurs salariés en production ont fait des malaises.

La CFDT reconnaît que le contexte actuel en matière de sécurité est tendu, nous déplorons de nombreux accidents et événements importants. Pour autant, nous restons convaincus que nous devons adapter nos consignes aux situations.

- Le port de la veste fermée : très bien, suivons la consigne tant que possible. Mais que dire à un salarié qui travaille à chaud et/ou en espace confiné qui s'accorderait, sur son temps de pause, un retrait de la veste? Un peu de bon sens !
- Et comment expliquer que ces équipements ne soient toujours pas adaptés au personnel féminin ? Des vestes ont été récupérées sur d'autres sites mais résultat, elles n'ont pas de zip et manquent de poches ; comment est-ce encore possible en 2025 ?
- Les tentatives de gilets réfrigérant ne sont pas concluantes : Lors du soudage du joint fond plaque à température ambiante 60°C voilà ce que ressent le soudeur : Température des jambes 80°C température du tronc 15°C ; les crampes et les douleurs se sont renforcées...

Chaque année c'est pareil, nous attendons le mois de juin et d'être confronté au problème pour concrétiser les choses. Notre site doit se donner les moyens d'agir pour améliorer réellement les conditions de travail.

Rappel des obligations légales



L'employeur a de nouvelles obligations en matière de prévention, elles entrent en application en juillet :

- **modification de l'aménagement et de l'agencement des lieux et postes de travail**
- **adaptation de l'organisation du travail (comprend les horaires de travail) pour limiter la durée et l'intensité de l'exposition. Des périodes de repos peuvent être prévues**
- **mise en œuvre de moyens techniques pour réduire le rayonnement solaire sur les surfaces exposées ou pour prévenir l'accumulation de chaleur dans les locaux de travail**
- **choix d'équipements de travail appropriés permettant de maintenir une température corporelle stable**
- **fourniture d'équipements de protection individuelle permettant de limiter ou de compenser les effets des fortes températures ou de se protéger des effets des rayonnements solaires**



La CFDT demande donc à la Direction de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la prévention de ces risques et d'y intégrer les membres de la CSSCT, trop souvent oubliés.

Chaque année, la Direction peine à sortir la note relative aux fortes chaleur et encore plus celle en cas de canicule.

En attendant que la situation s'améliore et ce durablement, la CFDT vous invite à rédiger une feuille rose et à vous rendre à l'infirmerie au moindre signe de fatigue. Ne vous mettez pas en danger, votre santé primera toujours.

L'équipe CFDT est toujours prête à travailler avec la direction pour améliorer nos conditions de travail. Maintenant, nous comptons sur elle pour reprendre en main le sujet en nous donnant les moyens d'être acteur de notre sécurité car comme Framatome aime le rappeler "la sécurité est l'affaire de tous" !



06.40.84.99.06

cfdtframatome.fr

CFDT FRAMATOME

cfdtframatome@gmail.com